



MAIRIE DE  
05380  
**CHÂTEAUROUX-LES-ALPES**

BP 7  
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)  
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal  
du Jeudi 28 janvier 2021 à 18h30 à la salle des fêtes**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL

**Membres présents :** Jean-Marie BARRAL, Xavier LONG, Anouck SARTON, Didier ELZEARD, Yves BARTHALAÏS, Didier NICARD, Anne-Marie FABRE, Patrick RANOCCHI, Noredine FRIH, Thomas BETH

**Membres excusés :** Noëlle ROUX pouvoir à Anouck SARTON, Véronique GENSUL pouvoir à Noredine FRIH, Christine FOURNIER pouvoir à Jean-Marie BARRAL

**Membres absents :** Céline REGNAULT, Lucie ANTHOINE

**Secrétaire de séance :** Anouck SARTON

---

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- Avenant convention service mutualisé ADS
- 2- Adoption du règlement intérieur des cimetières communaux
- 3- Tarifs des cases du columbarium du cimetière Saint Irénée et des concessions des cimetières de Saint Irénée et de Saint Marcellin.
- 4- Plan de financement DSIL exceptionnelle plan de relance
- 5- Questions diverses

---

Compte-rendu du Conseil Municipal du 15/12/2020 adopté à l'unanimité soit 13 voix.

---

**1- Avenant convention service mutualisé ADS**

Par délibération n°19 du 4 avril 2019, le conseil municipal a adopté les termes de la convention pour l'organisation du service instructeur mutualisée des demandes d'autorisations relatives au « droit des sols ».

Par délibération n°2020/169 du 27 octobre 2020, le Conseil Communautaire a défini les modalités de fonctionnement du service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et propose une procédure simplifiée.

L'avenant 2 annexé modifie l'article 5-1 de la convention et propose une simplification de la procédure d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le service instructeur mutualisé propose d'instruire les dossiers ci-après uniquement avec les pièces fournies lors du dépôt de la déclaration préalable du moment qu'elles permettent de comprendre le projet (sans demande de pièces complémentaires prévue au titre du R 423-38 du code l'urbanisme) :

- Modifications d'ouvertures sans création de surface
- Pose de panneaux solaires/photovoltaïques
- Edification de clôture
- Réfection de toiture/façades (sans modification de volume)
- Piscine sans création de surface de plancher

Maintien de la procédure réglementaire pour l'ensemble des autres dossiers : Cub, DP, PC, PA et PD.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

**2- Adoption du règlement intérieur des cimetières communaux**

Vu la nécessité de créer le règlement des cimetières,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-7 et suivants et les articles R 2213-2 et suivants, confiant au Maire la Police des funérailles et des lieux de sépulture,

Considérant qu'il est indispensable de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et la décence dans les cimetières communaux,

Monsieur le Maire présente le règlement intérieur des cimetières communaux.

Un élu explique que ce règlement a été travaillé à plusieurs reprises en groupe de travail des élus et avec l'agent communal en charge de l'état civil.

Un élu demande des précisions sur quelques articles du règlement.

Un ajout est fait au règlement sur le fait qu'une fosse pourra changer de nature pour un caveau simple si la personne qui la loue change d'avis. Il lui sera demandé de payer la différence de prix.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

### **3- Tarifs des cases du columbarium du cimetière Saint Irénée et des concessions des cimetières de Saint Irénée et de Saint Marcellin.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le tarif des cases du columbarium (installé au cimetière de Saint Irénée) et celui des concessions des cimetières de Saint Irénée et de Saint Marcellin.

Une discussion est engagée et il est décidé d'ajouter des précisions comme suit :

#### **Dimension des emplacements :**

<b>FOSSE</b>	<b>CAVEAU SIMPLE</b>	<b>CAVEAU DOUBLE</b>
<b>Longueur : 2,50 m</b> <b>largeur : 1,00 m</b> <b>profondeur : 2 mètres</b> maximum	<b>Longueur : 2,50 m</b> <b>largeur : 1,00 m</b> <b>profondeur : 2 mètres</b> maximum * **	<b>Longueur : 2,50 m</b> <b>largeur : 2,00 m</b> <b>profondeur : 2 mètres</b> maximum * **

\* Soit l'équivalent de 2 niveaux

\*\* Une surélévation est possible pour atteindre 3 niveaux

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

### **4- Plan de financement DSIL exceptionnelle plan de relance**

Un élu explique qu'une réunion a eu lieu pour l'ensemble du conseil le 15 janvier dernier afin de faire le bilan des travaux concernant l'Energie sur la commune.

La décision a été prise d'accompagner les habitants pour la rénovation énergétique de leur logement avec un bureau d'étude.

De plus la commune souhaite répondre aux subventions exceptionnelles de l'état sur la rénovation énergétique et principalement les écoles ;

Les élus et le bureau d'étude réunis le 15 janvier ont travaillé sur cette thématique, c'est pourquoi cette délibération est présentée.

La commune souhaite poursuivre sa démarche de rénovation énergétique de ses bâtiments. L'école primaire du Rabioux a été construite en 1993 et n'a pas fait l'objet de travaux majeurs depuis sa création, il y a 27 ans.

L'opération est découpée en tranches conditionnelles car si l'on n'a pas au bout de l'opération on ne perd pas les subventions.

Un élu souhaite être sûr que ça ne bloque pas le projet pour l'école si les élus voient un projet plus développé pour l'école.

Un élu répond que non, cette tranche conditionnelle a été mise sur la délibération afin de ne pas perdre cette subvention exceptionnelle.

L'opération se présente comme suit :

- Etudes préalables Energétiques, Gros Entretien, évaluation des besoins et concertation
- Travaux de base (Réfection et Isolation couverture/toiture, Comptage d'énergie chauffage, électricité et solaire, Remplacement éclairage existant, gestion technique centralisée...)
- Tranche conditionnel 1 : isolation thermique par l'extérieur, dépose de l'ensemble des menuiseries existantes (fenêtres et portes) et pose de nouvelles fenêtres et portes-fenêtres
- Tranche conditionnelle 2 - Centrale solaire en autoconsommation
- Tranche conditionnelle 3 - Extension avec création d'1 salle de classe supplémentaire

Un élu souhaite être sûr que ça ne bloquera pas le projet de présenter la tranche 3 si les élus décident de partir sur un projet plus développé pour l'école.

Un élu répond que non, cette tranche conditionnelle a été mise sur la délibération afin de ne pas perdre cette subvention exceptionnelle.

T.Beth précise pour compléter que lors de la réunion du 15 janvier, il a été discuté l'idée de créer un projet d'autoconsommation collective sur l'ensemble du village.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

## 5- Questions diverses

- Un élu explique qu'il a fait un bilan sur les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux, le budget était bien tenu, les plus-values sont principalement sur des choix techniques.
- Un élu explique que lors de la réunion tenue le 15 janvier il a remercié l'ancien 1<sup>er</sup> adjoint qui a initié les travaux, le maire qui a suivi les travaux et ainsi que la secrétaire de mairie.
- Un élu fait le point sur le projet d'aménagement de la traversée du village. Une réunion publique sera programmée en extérieure lorsque les conditions le permettront. En attendant une réunion avec les élus et l'architecte va être programmée rapidement afin de faire le point.
- Un habitant se plaint que le chemin d'accès à son habitation n'est pas déneigé. Mais le maire rappelle ce qui avait été écrit dans la demande de permis de construire, c'est un chemin agricole qui n'est pas déneigé. Une réponse lui sera apportée dans ce sens.
- Le maire donne les recettes de l'exploitation de la parcelle 26 par une entreprise. Il pense que ce n'est pas assez donc il a demandé à l'entreprise de remettre la route en état une fois l'exploitation de la parcelle terminée.
- Le maire donne lecture d'un courrier de la poste. Les horaires seront modifiés à compter du mois de juillet de 9h à 12h contre 8h30 à 11h30 actuellement. Les jours d'ouverture restent inchangés.
- Sur le projet des cabanes pastorales le maire a demandé des devis à une entreprise pour une cabane bois mais les prix sont très élevés.  
Des entreprises de maçonnerie vont être reconsultées.  
Un élu demande si ça ne pourrait pas être compris dans le plan de relance car le parc a une délégation de maîtrise d'ouvrage sur les cabanes en cœur de parc.
- Le maire explique qu'il a fait des demandes de devis pour acheter des barnums en 5\*5.
- Une entreprise remercie les élus pour la remise accordée sur le loyer 2020 et demande une seconde réduction de son loyer suite à la période de pandémie.
- Suite au travail de la CCSP sur l'optimisation fiscale, le maire présente le résultat pour la commune.
- Le Syep souhaite prendre rendez-vous avec les élus pour définir les travaux sur l'éclairage public pour l'année 2021.  
Un élu demande s'il serait possible de couper l'éclairage public entre minuit et 5h du matin.  
Un élu répond que pour le moment au vu des équipements ce n'est pas possible.
- Un élu demande quand part l'agent technique à la retraite. Un élu répond que tout a été traité en commission du personnel et que le recrutement est en cours.
- Un élu demande si une réponse a été faite à l'association qui a demandé un local de rangement. Le maire répond qu'une partie de l'ancien garage a été donnée au centre de secours et que l'autre partie servira au rangement du matériel communal et à un véhicule.  
Une réponse doit être apportée.  
L'idée de l'installation d'un caisson maritime est émise afin de le proposer aux associations, et de le stocker sur le terrain des nouveaux garages techniques.  
Le maire explique qu'il faudrait réfléchir également à créer des box pour les locataires du bâtiment des mathieux.  
Un élu explique qu'il faut prévoir de faire un règlement pour l'utilisation des parties communes dans les bâtiments communaux.
- Un élu demande ce qu'il est prévu pour le déneigement à la crèche. La maire répond qu'une personne est embauchée lors des chutes de neige pour déneiger à la pelle les différents bâtiments (accès mairie, poste...).
- Un élu précise qu'il faudrait travailler sur un plan de déneigement.

- Un élu explique qu'il y a eu des réunions sur le sujet de la DSP de Veolia avec la CCSP et une association des usagers de l'eau s'est remobilisée. La commune pourrait réfléchir à une motion ou une délibération sur le sujet.  
Le maire en parlera en réunion des maires.
- Un élu explique que le vendredi 29 janvier 4 anciennes ASA vont fusionner. La réponse de la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) est toujours attendue dans le projet d'aspersion.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h42.

**Le Maire,  
J-M BARRAL**

